

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessie Bérubé		Date d'inspection Le 10 mars 2026
Nom de l'établissement Centre Éducatif Les Farfeloups		Numéro de permis 2021094
Adresse 154 rue Canada Saint-Quentin NB E8A 1G7		Numéro de téléphone (506) 253-9924
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 21	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(1) Le titulaire d'un permis peut présenter au ministre une demande de renouvellement de son permis au moyen de la formule qu'il fournit	11(1)	09 mars 2026	09 mars 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
6(1) La demande de renouvellement du permis est présentée au moins quatre-vingt-dix jours avant la date d'expiration de celui-ci.	6(1)	09 mars 2026	09 mars 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Suivi fait par courriel. Aucune visite n'a été faite sur place. Le ratio n'a donc pas été pris. La demande de renouvellement complète a été reçue par courriel. Les lacunes sont maintenant conforme.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 mars 2026

Date

original signé par
Jessie Bérubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"